

# RÉSUMÉ

## MÉMOIRE AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

### PROJET RABASKA DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA

### IMPLANTATION D'UN PORT ET D'UN TERMINAL MÉTHANIER

Présenté par :  
Jacques Clermont

Le 22 janvier 2007

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Page
INTRODUCTION .....	1
CRÉATION D'UN PARC INDUSTRIEL ET EXPANSION DU PORT DE QUÉBEC .....	1
BESOINS DE DEUX TERMINAUX MÉTAHNIERS POUR LE QUÉBEC.....	1
EXPORTATION.....	2
ACHETEURS DE GAZ.....	3
PRIX DU GAZ.....	4
REGAZÉIFICATION OU ÉVAPORATION.....	4
SURVEILLANCE .....	4
ALIMENTATION EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE .....	5
CRÉATION D'EMPLOIS.....	5
ZONAGE DE LA VILLE DE LÉVIS .....	5
RÈGLEMENT 523 DE LA MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT.....	5
IL FAUT Y PENSER!.....	6
CONCLUSION.....	7

## INTRODUCTION

Je m'intéresse à la non réalisation du projet Rabaska, parce qu'il ne répond pas aux besoins additionnels en énergie des Québécois, et que s'il devait se réaliser sur le site proposé par le promoteur, cela serait une aberration (erreur de jugement) et un non respect de la volonté de la majorité des citoyens concernés par sa proximité, son environnement et sa sécurité.

## CRÉATION D'UN PARC INDUSTRIEL ET EXPANSION DU PORT DE QUÉBEC

Il apparaît évident que **si** Rabaska voit le jour, d'autres industries lourdes viendront se greffer dans les environs afin de profiter d'une source d'énergie à proximité, et le port de Québec voudra sûrement prendre de l'expansion. On n'a qu'à lire la déclaration de son président-directeur général, parue dans le journal *Le Soleil* du 3 janvier 2007, lorsqu'il affirmait « qu'il va certainement venir un jour se greffer d'autres industries à ça ».

NON, mais vraiment, on en veut à notre fleuve.

Et pourquoi pas une production d'électricité à partir de turbines alimentées au gaz (centrale thermique)? Évidemment, la probabilité de l'établissement de tous ces développements potentiels ne peut être abordée et surtout pas confirmée par Rabaska. Actuellement, ce n'est pas leur domaine ni leur business, mais ils s'en contenteraient bien.

## BESOIN DE DEUX TERMINAUX MÉTHANIERES POUR LE QUÉBEC

A-t-on besoin de deux terminaux méthaniers pour les besoins du Québec?

Une grande question a été posée par le président, M. Samak (vol. 7, 2970) : « Est-ce que le Québec, pour ses besoins, pourrait supporter deux projets de terminaux méthaniers? » Et la réponse de M. G. Demers (2995) fut la suivante : « Il faut comprendre

aussi que le marché de l'Ontario est énormément plus vaste que celui du Québec, le gaz naturel étant utilisé à beaucoup d'autres fins qu'au Québec, c'est-à-dire qu'au Québec, le chauffage résidentiel est très petit, tandis qu'en Ontario, c'est assez développé. Et il y a aussi un bon secteur de production d'électricité à partir du gaz naturel. ». Et de continuer (3000) : « Donc le marché est là. À la limite, si les deux projets se réalisent, ce qui est quand même pas impossible, à ce moment-là ça va peut-être combler, je sais pas, peut-être une trentaine pour cent du marché combiné Québec et Ontario. »<sup>1</sup>

## EXPORTATION

Pour qu'une entreprise multinationale comme Gaz de France investisse dans un projet de près d'un milliard de dollars et garantisse 10 millions en paiement de taxes municipales, plus des engagements d'investissements, pour la remise en état des dégâts causés lors de la construction et l'utilisation de sites limités pour quelques citoyens et des dons à des organismes communautaires, et quoi encore, il faudra que Rabaska rapporte en bénéfiques nets, beaucoup d'argent et pas dans 10 ans.

Il doit y avoir une « cachette de développement » dans ce projet, ou bien, la vente de gaz, ça rapporte plus que l'imagination!

Je ne crois pas que seulement les profits générés par la vente de gaz au Québec et en Ontario soient suffisants pour rentabiliser l'investissement, mais que plutôt la vente aux U.S.A., par l'entremise du réseau interconnecté d'Enbridge, est prévue. Rabaska nie qu'il vendra du gaz aux U.S.A., ce qui, en principe, est peut-être véridique, mais rien n'empêchera sa filiale d'en vendre.

Pourquoi Rabaska se priverait-il de vendre son 40% non encore placé, aux Américains, qui en demandent et qui sont prêts à payer le gros prix? Poser la question, c'est y répondre.

---

<sup>1</sup> Les soulignés, dans toutes les citations, sont de l'auteur du mémoire.

Voici un autre questionnement et un contexte important mentionnés encore par M. Samak (vol. 7, 4010 et 4015) : « ...le contexte tel que compris par les citoyens de l'ALENA où il y a effectivement en pratique un marché d'énergie intégré et un marché intégré, ça veut dire à l'échelle continentale partager les bonheurs d'excès mais aussi les peines des pénuries, de façon à l'échelle continentale ».

« Comment est-ce que vous comptez contribuer, comme le projet Rabaska qui pourrait être à l'abri de la règle d'intégration continentale avec tout ce que ça implique? On revient à ça souvent, et j'aimerais que la question soit traitée ». Et voici deux éléments de réponse de M. Kelly (4025) : « Donc concernant L'ALENA, c'est quelque chose qu'on va aller revoir en détail... » et (4040) : « ...c'est une question qu'on va voir si ça s'appliquerait à de l'importation de GNL... ».

Comment Rabaska, peut-il avoir oublié de s'assurer qu'il n'est pas concerné par l'ALENA?

## **ACHETEURS DE GAZ**

Qui va acheter le gaz produit par Rabaska? D'après la réponse de M. Kelly (vol. 7, 3675) : « ...Enbridge et Gaz Métropolitain se sont commis pour prendre soixante pour cent (60%) de la capacité. Donc la taille du marché est là ». (3695) : « Et pour l'autre quarante pour cent (40%), le restant du marché est de loin suffisant pour placer ce gaz. On va trouver des utilisateurs institutionnels ou industriels qui... ».

Mais, s'il n'en trouve pas, que fera-t-il? Peut-être de nouvelles industries tout près? Ça serait pratique et peu coûteux?

Oh surprise! Peut-être un gros client encore non identifié se présentera-t-il? Mais c'est juste une appréhension de ma part.

## PRIX DU GAZ

Et voici une précision sur la fixation des prix, faite par M. R. Richard (vol. 7, 4385) « ... le marché du gaz naturel en Amérique du Nord, c'était un « commodity market », comme on dit. C'est le prix du marché, c'est l'offre et la demande. Si le prix monte aux États-Unis, il monte au Canada aussi ». (4390) : « En autant que les Canadiens sont prêts à payer le prix continental, ils sont bons pour avoir tout le gaz qu'ils veulent, et la balance va aux États-Unis... ».

## REGAZÉIFICATION OU ÉVAPORATION

Le transfert du gaz liquide réfrigéré à -160 degré à son état naturel de gaz entraînera également un très haut niveau de risque d'explosion. Mais comme le prétend Rabaska, toutes les mesures de sécurité ont été prises. Par contre, si un accident (événement imprévu malheureux ou dommageable) se produisait, on ne pourra pas en analyser les causes parce que nous ne serons plus de ce monde!

## SURVEILLANCE

Qui surveillera la conformité et le respect des engagements pris, autres que ceux conclus par voie de contrats signés, soit durant la construction et surtout pour l'exploitation?

Passer à côté de certaines normes de sécurité ou ne pas les respecter intégralement, peut faire économiser de gros sous lorsque les enjeux sont importants.

Moi, ça me fait peur!

## ALIMENTATION EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Rabaska prétend que c'est Hydro-Québec qui a décidé de l'alimenter avec deux lignes à haute tension de 230 kv, mais cette tension en est une de transport et non de distribution. Avons-nous idée des équipements qui seront requis dans le poste de transformation de Rabaska pour reconvertir cette tension selon les besoins? Il y a encore des postes de transformation chez Hydro-Québec qui ne reçoivent pas cette tension.

Comme le prétend encore Rabaska, aucun agrandissement n'est prévu et planifié pour le moment, mais rien n'empêchera d'autres industries lourdes de venir s'installer près de ses installations et profiter des sources d'énergie sur place.

**230 kv, c'est pas des peanuts!**

## CRÉATION D'EMPLOIS

Voici où est la plus grande fumisterie de ce projet.

À part un apport temporaire durant la construction, la création de seulement 60 emplois pour un investissement de près d'un milliard de dollars; c'est très peu. Je crois que c'est la seule catégorie d'industries qui investit un milliard et qui fera travailler en permanence 60 personnes.

Non vraiment, essayer de nous faire croire que 60 emplois pour un milliard d'investissement, c'est la manne, elle est bien bonne!

## ZONAGE DE LA VILLE DE LÉVIS

Malgré toutes les affirmations de M. Chevalier, de la ville de Lévis, il n'a définitivement pas convaincu personne que le zonage actuel autorisé est conforme pour accueillir une industrie lourde, comme Rabaska, sur l'emplacement choisi.

Est-ce zoné parc industrie lourde et portuaire? OUI ou NON? C'est une question simple ça.

À une question du commissaire Waaub (vol. 9, 1400 ) à savoir, «Est-ce qu'il y a une hiérarchie de demandes de permis pour modification d'usages dérogatoires, qui doit passer devant la Commission de protection agricole, même si la municipalité a théoriquement, dans son règlement, des usages permis, mais qu'ils deviendront effectifs uniquement si la Commission de protection du territoire agricole l'autorise? », voici la réponse de M. Chevalier (1415) : « Avec les nouvelles orientations gouvernementales, la question d'avoir deux (2) affectations qui se superposent, ce n'est plus autorisé.

Il semble clair que deux affectations ne peuvent pas se superposer.

## **RÈGLEMENT 523 DE LA MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT**

Aucune autorisation ne devrait être émise, tant qu'un juge n'aura pas rendu une décision dans l'interprétation de ce règlement.

Il devrait en être mention dans le rapport de la Commission. Mais, j'oubliais, Rabaska s'en fout!

## **IL FAUT Y PENSER!**

Pourquoi dépenser tant d'énergie, pour nous forcer à accepter des installations qui profiteront à des intérêts financiers et presque certainement aux U.S.A.?

Au-delà des impacts économiques, il faut y penser sérieusement, car si cette industrie lourde s'installe dans un si beau site encore vierge, c'est le début de l'établissement d'une grande zone industrielle et portuaire qui nous envahira. En même temps, c'est autoriser le saccage des rives du plus beau fleuve en Amérique du Nord.



## CONCLUSION

Sommes-nous prêts à sacrifier notre patrimoine naturel, notre environnement, notre sécurité et surtout notre quiétude pour faire de Lévis une ville d'industries lourdes?

Autoriser ce projet serait s'autodétruire humainement en se laissant avaler par ceux qui ne veulent que le profit financier, sous le couvert de vouloir notre bien. Et que penser de l'engagement que nous prenons pour les générations futures?

**REFUSER CE PROJET, C'EST AVOIR DE LA VISION!**